

31

protocole

Protocole de la 31^e assemblée générale de la SSSH, 2015

Stéphane Mayor, Secrétaire

Lieu: Palais des Congrès – Bienne,
2502 Bienne

Date: Mercredi 17 juin 2015

Début: de 17h20 – 17h48

1. A 17h20, l'assemblée générale est déclarée ouverte par Esther Michaud, Vice-Présidente. Les membres et les représentants des entreprises présentes, de même que l'équipe de traduction sont salués.
2. Esther Michaud nous transmet les personnes excusées et informe l'assemblée de la démission d'Antonio Di Iorio du poste de Président.
3. Les scrutateurs sont désignés: Markus Auly, Grégoire Jaquet
Nombre de bulletin de vote délivré: 43
4. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (43 voix).
5. Le Procès-verbal 2014 (FORUM n° 2/2014, page 24) est accepté à l'unanimité (43 voix).
- 6.1 Le rapport annuel 2014 du Président a été envoyé avec la convocation à la l'assem-

blée générale. Il n'y a pas de questions, il est approuvé par 42 voix et une abstention.

- 6.2 Raymond Jourdain présente les comptes centraux 2014 qui présente une perte de CHF 4'339.79. Aucune question n'est posée.
- 6.3 Esther Michaud donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes.
- 6.4 Les comptes centraux 2014 sont approuvés à l'unanimité (43 voix) et l'assemblée donne décharge à l'unanimité au comité central et aux vérificateurs des comptes. Au nom de toute la société, Esther Michaud remercie Raymond Jourdain pour le travail fourni.
7. Elections:
Présidence: Frédy Cavin est élu Président avec 42 voix
Vice-présidence: Esther Michaud est réélue Vice-présidente avec 41 voix
Caissier: Raymond Jourdain est réélu avec 42 voix
Membres:
Rosa Da Veiga est réélue à l'unanimité 43 voix, Norma Hermann est réélue avec

42 (41)* voix, Stéphane Mayor est réélu avec 34 (33)* voix, Hervé Ney est réélu avec 41 voix, Jurg Schnurbusch est réélu avec 40 voix

* Note: Suite à des remarques de plusieurs membres, un recomptage des bulletins de vote a été effectué le 22 juin par H. Ney et F. Cavin. Les chiffres entre parenthèses sont ceux qui présentaient une différence par rapport au résultat communiqué lors de l'assemblée générale.

- 8.1 La fixation de la cotisation des membres passifs à CHF 300.00 est acceptée à l'unanimité.
- 8.2 L'assemblée délègue la révision des comptes de la société pour 2015 à la société OPES à l'unanimité.
- 8.3 Le budget 2015 est accepté à l'unanimité
10. Aucune proposition individuelle n'a été envoyée.
11. Aucun divers.

L'assemblée générale est levée à 17h48 |